

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE

THORIGNY-SUR-MARNE

B.P. n° 9

77404 THORIGNY-SUR-MARNE CEDEX

Téléphone : 01 60 07 89 89

Télécopie : 01 60 07 43 61

mairie@thorigny.fr

www.thorigny.fr



À l'attention des parents d'élèves des écoles de Thorigny-sur-Marne

Mesdames, messieurs,

La municipalité, les directeurs des écoles, les représentants des parents de Thorigny se sont concertés ce mercredi 29 avril au sujet de la réouverture des écoles.

À l'appui de cette discussion, en tenant compte des avis contradictoires des instances nationales, et dans le respect du contexte sanitaire, la municipalité déclare que :

- la ville de Thorigny aurait préconisé une rentrée en septembre comme le proposait le conseil scientifique, et non suivi par le gouvernement.
- la ville suivra une partie des obligations décidées par le gouvernement, mais en posant des conditions d'accueil permettant de mieux assurer la sécurité sanitaire des enfants, des familles et des enseignants.
- La ville rappelle que le retour des enfants en classe se fait sur la base du volontariat des familles.

Pour ces raisons, la ville de Thorigny ne donne pas son autorisation pour l'ouverture des écoles à tous pour la rentrée du lundi 11 mai 2020, mais propose de renforcer le Service Minimum d'École selon les conditions discutées avec la communauté éducative. Ces conditions sont transmises ce jour au Préfet et à l'Inspectrice de circonscription :

- Pas de classe pour les enfants de petites et moyennes sections, sauf pour les enfants de la liste des métiers prioritaires déjà accueillis (personnels soignants...).
- Pour les enfants de grande section, un Service Minimum d'École qui pourra accueillir jusqu'à 6 enfants maximum par classe et par salle.
- Pour les enfants élémentaires, un service minimum d'école qui pourra accueillir jusqu'à 6 enfants par classe (du CP au CM2), soit un maximum de 12 enfants par salle, en considérant qu'un enseignant sur deux devra continuer en parallèle l'école à distance.
- Le lundi 11 mai sera consacré à la pré-rentrée des enseignants.

Il y aura rotation des enfants chaque jour, et la situation sociale de l'enfant et de sa famille sera un critère pris en compte de manière prioritaire.

Cela signifie un maximum de 84 enfants par jour sur l'école élémentaire Gambetta, 48 enfants à l'école élémentaire des Cerisiers, et 30 enfants à l'école élémentaire des Pointes.

Pour les services périscolaires :

- Les repas ne pourront avoir lieu dans les salles de cantine, au moins la première semaine. Les enfants pourront apporter leur repas à manger en classe, et des paniers repas pour les situations plus compliquées seront envisagés.
- Les accueils périscolaires après l'école fonctionneront pour les enfants concernés par le jour de classe. Les accueils du matin ne peuvent encore être mis en place. La Thoryteam ne pourra reprendre. Mais nous mettons en place des moyens supplémentaires pour lutter contre le risque d'échec scolaire.

Afin de lutter contre l'échec scolaire :

- La ville met en place des espaces numériques avec ordinateur portable et wifi pour accueillir des enfants, placé sous la responsabilité d'un parent, dans différents lieux de la ville (contactez le Guichet Unique au 01 60 07 89 89)
- Les ordinateurs des écoles pourront également être prêtés au domicile des familles dans certaines situations (contactez votre enseignant qui nous remontera le besoin)
- Nous appelons également au prêt et don de matériel informatique (Guichet unique au 01 60 07 89 89)
- En lien avec les enseignants, nous mettons en place des tutorats et des mini classe d'étude par nos étudiants animateurs (l'enseignant nous fait remonter les besoins).

Dans les espaces recevant des enfants :

Nous mettons en place toutes les conditions sanitaires nécessaires (désinfection, gel, circuit pour les toilettes, balisage et espace distinct dans les cours, entrées et sorties échelonnées...). Notre objectif est qu'un groupe d'enfant d'une classe soit accueilli en permettant les distances sociales nécessaires, et ne soit pas à proximité des groupes des autres classes. Les représentants de la communauté éducative feront le point de manière hebdomadaire pour évaluer la situation et faire évoluer les règles et les accueils de manière graduelle.

Soutien alimentaire pour les familles :

Consciente que la situation des enfants ne mangeant plus à la cantine, dont le prix du repas est subventionné largement par la ville, entraîne un coût alimentaire important pour les familles, la municipalité a décidé de donner une compensation en valeur d'achat (la Muse, la monnaie locale de Thorigny). Selon les critères suivants :

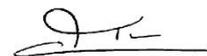
- Nombre de repas pris en janvier 2020 par l'enfant
- En fonction du quotient familial
- Depuis le 1er avril, avec une aide mensuelle pour avril, mai et juin
- Sur la base de 6 € - le prix initial du repas
- Ces muses sont à utiliser dans les commerces de Thorigny
- Ils seront à retirer au guichet unique à partir du 7 mai.

Exemple :

- Un enfant, dont la famille est au quotient tranche 2, mange pour 2,50 € par jour à la cantine. S'il a mangé 20 fois en janvier, sa famille recevra :
(6 € - 2,50 € = 3,50 € d'aide par repas) x 20 repas = 70 Muses (valeur 70 €) par mois entre avril et juin.

Vous pouvez compter sur notre engagement total dans cette période complexe, prenez soin de vous.

Thibaud GUILLEMET



Maire de Thorigny-sur-Marne